L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 26 MAI.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 28 mai.
VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 11 juin.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 25 juin.
PEREIRE, capt Duchesne, Samedi 9 juillet.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $75.
POUR PARIS:
y compris le billet de chemin de fer délivré à bord.
Première cabine, $145. Seconde cabine $75.
Les passagers seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant à la ligne, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
L. GRAND & Cie, agent, rue Carondelet, 15.

BRÊME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à La Havane.

Les sept beaux steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre, en allant en Europe, à La Havane, au Havre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers. Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE
De ou du Hâvre à La Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Premières cabines ..... $120 en or.
Entrepont 40
De Brême ou du Havre à La Havane à Southampton:
Premières cabines ..... $150 en or.
Entrepont 45
Billets de passage de Brême ou du Havre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés à ce bureau.
Départs de la ligne entre New-York et Brême tous les JEUDIS et SAMEDIS, et la ligne entre Baltimore et Brême tous les MERCREDIS, touchant à Southampton. On peut se procurer des billets de passage au soussigné.
Pour détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER, Agent, No. 42, rue Union.

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
CRESCENT CITY, Capt Geo. L. Norton,
GEN. MEADE, Capt A W Sampson,
UNITED STATES, Capt Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI, Capt W. P. Henry,
CITY METRO-...
HUDSON, Capt H. S. Quick
W. R. SOUDER, Capt ——
Pour New-York, tous les samedis,
le steamer
UNITED STATES,
A. Blanchard, commandant,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, SAMEDI 28 mai, à 5 heures P. M.
Les steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres ..... $30 00.
Entrepont ..... 25 00.
On signe des billets de connaissements pour 12 sacs de coton et dirèma.
Billets de passage de 1re classe et d'entrepont pour Liverpool et le continent à la ligne de steamers de Guion, de New York tous les mercredis, sont à ce bureau.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No. 190.

Pour New-York via la Havane.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.
Le steamer
GEO. CROMWELL,
S. L. Clapp, commandant,
partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, VENDREDI, 27 mai à 8 heures P. M.
Passage ..... $50.
On prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. 41.

Pour New-York, via la Havane.

MALLE DES ETATS UNIS.
Partira VENDREDI, 27 mai, à 6 heures A.M.
Le magnifique steamer à roues, de première classe,
DE SOTO,
Capitaine Morton,
de son wharf, poteau 14, 1er District, comme de coutume. Pour fret ou passage, ayant d'excellents aménagements, s'adresser à
WM. CREEVY, Agent, 35, Carondelet, coin Gravier.
Le steamer Bienville, capt Baker, partira ensuite pour New-York régulier.

Vicksburg et Natchez.

Le nouveau et magnifique bateau NATCHEZ,
T. L. Leathers, capitaine, Saml. AYLES, commis,
partira tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Bayou Sara, Natchez et Vicksburg.
Pour fret ou passage, s'adresser à
WAYNE, C. Natchez,
JNO. JANNEY, coin Commune et Delta;
J. A. STEVENSON, 64, Gravier.

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BART ABLE," capitaine N. B. Baranco, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures, et tous les VENDREDIS, à 5 heures du soir. Retour, il partira de Bayou Sara les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, Au No. 25 du Commercial Place.

W. S. PIKE,
J. J. Browne, capitaine, S. S. Streck, commis,
partira tous les LUNDIS soir, à 5 heures et tous les VENDREDIS à 10 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN JANNY.
Fne, des rues Delta et Commune.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine, J. A. Cosnolick, commis,
laissera la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge les MERCREDIS matin à 10 heures, et les SAMEDIS soir à 5 heures. A son retour, il quittera Baton Rouge les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis se trouve constamment sur la Levée pour recevoir le fret.
Pour fret, ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, Vieille Levée, No 54, coin Conti.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bayou Lafourche et Lockport.

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche, partira tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.
Le paquebot de premier ordre
HENRY TETE,
Joe Delferes, capitaine, M. H. Landry, commis.
Il partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Un commis se trouvera constamment sur la Levée pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à R. C. MARTIN, Vieille Levée, No 64.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche. Bi-hebdomadaire.
RIGHT WAY,
A. M. Oscoult, capitaine,
partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS et MERCREDIS soir, à cinq heures, partant de Lockport tous les LUNDIS et JEUDIS matin, afin de faire les voyages de la Côte de Lafourche le jour.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à R. C. MARTIN, Vieille Levée, No 64.

Compagnie de Paquebots de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.

pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer
ABITA,
Muller, capitaine,
à basse pression, et portant la malle des Etats Unis, partira, pour les susdits ports, les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin, les MARDIS, à l'arrivée du convoi de midi, les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après midi. Retour: il partira l'ancien débarcadère à 8 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS, et Madisonville les LUNDIS et les JEUDIS à 5 heures du matin.
Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
L'ABITA n'ira, pour le moment, que jusqu'aux débarcadères, sur la rivière Tchefoncté.
COHEN M. SORIA, Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant bateau à vapeur, fin marchant et à basse pression, CAMELIA, avant ses roues sur les... commencement du capitaine Miller commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, en se rendant aux lieux susdits à partir du 1er courant. Il quittera son wharf du Lac à l'arrivée du train des chars de sept heures du matin, et sera de retour dans la même soirée, à temps pour que les passagers puissent prendre le train des chars de sept heures P. M. pour revenir en ville.
Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.
Pour plus de détails s'adresser à
COHEN M. SORIA, 18 et 20, rue de l'Union.

BONNIN & ESCUDIER Sugar Train.

Patenté le 27 juillet 1869.

CE nouveau système d'équipage à faire le sucre, a reçu l'approbation générale à la dernière Foire de l'Etat, et à en juger par les ordres déjà reçus, est destiné dans un temps très rapproché à remplacer le vieux système par le fait qu'il coûte beaucoup moins de bras pour le faire fonctionner et réalise une économie de combustible d'au moins cinquante pour cent. Brûle également bien le bois ou le charbon.
Agent à la Nouvelle Orléans, M. B. Suberbielle, No. 66 Vieille Levée, où l'on pourra obtenir toutes les informations nécessaires, ainsi que les pamphlets contenant les différentes capacités, les prix et conditions. Les commandes laissées chez lui recevront une prompte attention.

JULIUS LOEFFLER,

(Successeur de CHARLES LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
ET FABRICANT
D'Installations de Gaz, etc.—Dépôt de la manufacture de Tucker.
CANDELABRES, &C., EN FER FONDU.
No. 126, rue de Chartres, ent. St. Louis et Toulouse, Nouvelle-Orléans.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent, pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades, leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en les conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: "C'était un honnête homme, laborieux, riche, mais il s'est tué en buvant."

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes, buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable, aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter, car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,
nos agents, le vendent par charetées au commerce.
On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Teche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nlle-Iberie ou St Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

POUR LE NORD ET L'EST.

Par la voie du Chemin de fer central de Caire et de l'Illinois.

DEUX convois exprès quotidiens partent de Cairo à l'arrivée des convois de la Nouvelle-Orléans. Il n'y a pas de changement de chars de Cairo à Chicago. Il n'y a qu'un changement de Cairo à New York. C'est la seule route directe pour se rendre à Chicago et tous les points du Nord et de l'Est, par la voie de Chicago. Elle est de 100 à 150 milles de moins et on la parcourt de 12 à 24 heures plus vite, qu'aucune autre route.

A Chicago, il y a connexions directes pour Cleveland, les Chûtes du Niagara, Buffalo, New York, Boston, Montréal, Pittsburg, Philadelphie, Baltimore, toutes les parties de l'Etat, Milwaukee, St-Paul, le Lac Supérieur et tous les points du Nord.

Les voyageurs trouveront, sur tous les convois de nuit, entre Cairo et Chicago, entre Cairo et St-Louis, des chars transformés en magnifiques chambres à coucher.

Le bagage est "checked" pour tous les points importants.

Pour les billets servant pour toute la route, s'adresser aux bureaux du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; au dépôt du Grand Chemin de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.

R. F. LONGLEY, Agent général pour les passagers, à la Nlle-Orléans.
W. P. JOHNSON, Agent général pour les passagers à Chicago.
W. H. HUGHITT, Surintendant général, à Chicago.

Chemin de fer Pontchartrain.

Excursion au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir du 1er mai 1870, les convois partiront à chaque heure, de chaque extrémité du chemin. Le premier quittera le Lac à 5 heures du matin et la ville à 6 heures du matin. Le dernier convoi partira du Lac à 11 heures du soir et de la ville à 6 heures du soir.

Le convoi qui partira du Lac à 5 heures du soir n'y pas plus loin que l'ancien dépôt.

Un char à cheval quittera l'ancien dépôt, tous les matins à 6 heure, et le Lac une heure après le départ du dernier convoi à vapeur.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix de passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

GEO. PANDELY, Surintendant-Général.

F. GONTHIER,

— A transporté son —
ETABLISSEMENT DE TAILLEUR,
— Au No —
43 ..... de la rue St. Charles 43
Vis-à-vis l'Hôtel.
Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il exécutera les commandes à des prix réduits.
17 nov—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

Angle des rues Canal et Camp.
DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869:
Sur risques d'incendie ..... $[illegible]
Sur risques de mer ..... [illegible]
Sur risques de rivières ..... [illegible]
Total des primes ..... $[illegible]
En moins, primes non expirées le 31 décembre 1869 ..... [illegible]
En moins, primes remboursées ..... 7,[illegible]
Montant net des primes ..... [illegible]
En moins, pertes par l'incendie ..... [illegible]
En moins, pertes sur mer ..... 17,[illegible]
En moins, pertes sur les rivières ..... 11,[illegible]
Taxes et licences ..... [illegible]
Réassurance ..... [illegible]
Dépenses générales, profits et pertes, salaires ..... [illegible]
Intérêts sur scrips non encore payés ..... [illegible]
Bénéfice ..... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières ..... 70,[illegible]
Billets à recevoir pour primes ..... [illegible]
Billets reposant sur première hypothèque et garantie ..... [illegible]
Primes en voie de recouvrement ..... [illegible]
En caisse ..... [illegible]

—BONDS ET ACTIONS—
Bonds de la ville consolidés et de chemin de fer ..... [illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans ..... [illegible]
Actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville ..... [illegible]
Actions de la Banque des Marchands ..... [illegible]
Actions de la Compagnie Valette du Dry Dock ..... [illegible]
Actions du Théâtre de l'Opéra ..... [illegible]
Actions de la Cie du passage de la Nlle-Orléans et de la Wil-le River ..... [illegible]
Scrips de Compagnies d'Assurance Mutuelle ..... [illegible]
Compagnie du Marchands' Exchange ..... [illegible]
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans ..... [illegible]
Prix coûtant ..... [illegible]

A DEDUIRE:
Actions de la Cie du Marchands' Exchange ..... [illegible]
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans ..... [illegible]
Dépréciation des susdits bonds, actions et scrips ..... [illegible]
Valeur de l'actif sur le marché, au comptant ..... $[illegible]

PASSIF:
Scrips pour l'année 1860 ..... [illegible]
Scrips pour l'année 1861 ..... [illegible]
Scrips pour l'année 1862 ..... [illegible]
Scrips pour l'année 1863 ..... [illegible]
Scrips pour l'année 1864 ..... [illegible]
Scrips pour l'année 1865 ..... [illegible]
Scrips pour l'année 1866 ..... [illegible]
Scrips pour l'année 1867 ..... [illegible]
Scrips pour l'année 1868 ..... [illegible]
Scrips pour l'année 1869 ..... [illegible]
Intérêts et scrips, non réclamés ..... [illegible]
Intérêt et scripts non encore payés ..... [illegible]
Réservé pour primes non expirées ..... [illegible]
Réservé pour réclamations douteuses ..... [illegible]
Fonds pour dépenses casuelles, en outre du passif ..... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1870.
W. J. CASTELL, Notaire public.

Le 13 janvier 1870, à une réunion des Directeurs a été résolu de déclarer un dividende-scrip de cinquante pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats le deuxième lundi de mars prochain.

Il a été également résolu de payer six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrips non encore payés et soixante pour cent comptant sur l'émission de 1860, aux porteurs légaux, à partir du deuxième lundi de mars prochain.

DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, Ml. Payre,
A. Rochereau, W. T. Williams,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. B. Blanchard, E. Miltenberger,
W. Steven, W. B. Schmidt,
A. Duñiba, J. Tuyès.
16janv—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104 ..... RUE DU CANAL 104

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1869 y compris les primes non expirées de l'année précédente:
Sur les risques d'incendie ..... [illegible]
Sur les risques de mer ..... [illegible]
Sur les risques de rivières ..... [illegible]
Total ..... $[illegible]
En moins—Primes sur risques non expirées ..... [illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1869 ..... $[illegible]
Pertes payées:
Sur les risques d'incendie ..... [illegible]
Sur les risques de mer ..... [illegible]
Sur les risques de rivières ..... 79,[illegible]
Taxes ..... [illegible]
Ré-assurances et primes remboursées ..... [illegible]
Profits et pertes et dépenses, moins intérêts ..... [illegible]
Bénéfice ..... $[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières ..... [illegible]
Bons de la ville ..... [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer ..... [illegible]
Billets garantis par hypothèques ..... [illegible]
Billets garantis par nantissement ..... [illegible]
Effets à recevoir ..... [illegible]
Primes en voie de perception ..... [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane ..... [illegible]
Scrip des compagnies d'assurances ..... [illegible]
Actions du Dry Dock Valette ..... [illegible]
de la presse "Levee Steam" ..... [illegible]
"Marine Dry Dock" ..... [illegible]
de la compagnie d'assurance sur la vie "Equitable" ..... [illegible]
du "Merchants' Exchange" ..... [illegible]
du "N. Orleans Lightering Co" ..... [illegible]
Bons hyp. du Grand Lodge of La. ..... [illegible]
"Turners' Association" ..... [illegible]
En caisse ..... [illegible]
Total ..... $[illegible]
En moins:
Intérêts non réclamés et intérêt à payer en juillet prochain $101,975 75
Emission totale du scrip de l'année 1869, payable en juillet prochain 115,000 00
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1869 ..... [illegible]
Actif net ..... $[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 4 juin 1869.
S. MAGNER, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 4 juin 1869 il a été déclaré un dividende en scrip de QUARANTE pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second LUNDI de juillet prochain, L'EMISSION DE SCRIP POUR L'ANNEE 1860, et aux porteurs l'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs.
P. FOURCHY, P. MASPERO,
D. MCCOARD, M. PUIG,
L. F. GENERES, F. B. WILTZ,
S. Z. RELF, JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX, CHS. LAFITTE,
J. J. FERNANDEZ.

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magasin et St-André (Entrée par la rue St-André, au premier.)

QUATRIEME DISTRICT.

Elle assure contre les pertes et les avaries occasionnées par le feu.
Président ..... KASPAR AUCH.
Vice-Président ..... JOHN HENDERSON
Secrétaire ..... LOUIS MATHIS.
Inspecteur d'incendie ..... JOHN PURCELL.

DIRECTEURS:
Kasper Auch, William H. Foster, John H. Keller, John B. Cotton, Charles Kunmel, John Henderson, Drury A. Harris, Christian Mohle, John F. Coffee, Louis Faissel, Michael Hahn, James Hagan, Florence Pfister, John Purcell, Robert D. Maclis, Dr. Henry F. Wade, Henry Bensel Jer., John H. Gerding, Ph. Mosisel, Alfred Shaw, H. P. Walter, Kasper Auch Jer., Louis Mathis, Geo. W Dell. Jacob Hassinger.

Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1870 ..... [illegible]
Primes d'incendie ..... [illegible]
do de mer ..... 40,119 [illegible]
do de rivières ..... 9,214 [illegible]
Montant en réserve pour risques non expirées ..... [illegible]
Moins—Primes remboursées ..... 4,[illegible]
Montant net des primes ..... [illegible]
Pertes payées.
Pertes par l'incendie ..... 31,[illegible]
do sur mer ..... [illegible]
do sur les rivières ..... [illegible]
Ré-Assurances ..... 7,740 [illegible]
Taxe et souscriptions ..... [illegible]
Dépenses, intérêt en moins ..... [illegible]
15 0/0 d'Escompte ..... [illegible]
Montant en réserve pour pertes non réglées ..... [illegible]
Bénéfice net ..... 73,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets pour actions 150,000 00
Effets ..... [illegible]
Dû par comptes individuels ..... [illegible]
Prêts sur garanties, sur demande ..... [illegible]
Prêts sur hypothèque ..... [illegible]
Bons de ville, consolidés, Bons d'Etat, Actions de Banque et autres valeurs ..... [illegible]
Actions du Vallette Dry-Docks 4,000 00
En caisse, en Banque et en Europe ..... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président.
Assermentés et signés, pardevant moi, ce 16 avril A. D. 1870.
(Signé) JOSEPH COHN, Not. Pub.

Le 14 du courant à une réunion des Directeurs, a été résolu qu'un dividende de $25 (vingt-cinq) par action est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.
D. MICHEL, Président.
F. DEL BONDIO, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs—
Fred. Del Bondio, A. Elmer Bader,
D. Michel, Thomas Scherr,
August Koenig, H. P. Klumpp,
H. Zuberbier, Chas. Bendix,
Louis Schwarz, Geo. Merz,
A. Mathe, J. A. Blaffer,
J. J. Weckerling, J. F. Krentz,
A. Friedlander, W. Goldenbow,
Charles Poissel, F. M. Ziegler,
Philipp D. Mayer, F. W. Diefmann,
N. A. Baumgarden, R. F. Theurer,
J. Hassinger, A. Galeser.
17 avril—1an

LE GRIL AMERICAIN

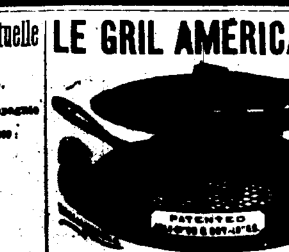

Pied de Boeuf ... trempés dans de la Graisse brûlée.

SERVEZ VOUS DU GRIL AMÉRICAIN, nouvelle de la plus grande simplicité, pesant moins de trois livres et grillant parfaitement la viande. Il ... et, embarrassante jusqu'ici, a lieu, grâce à lui, avec autant de rapidité que de simplicité, et la viande, infiniment mieux qu'auparavant, est plus agréable au goût, plus nourrissante.

Le gril américain n'exige pas de préparatifs de feu, il fonctionne aussi bien sur le charbon que sur le bois, conserve tout le jus et la saveur de la viande et rend tendres les viandes dures; il ne donne pas et n'exhale pas d'odeur de graisse brûlée; et s'adapte à toutes les ouvertures de fourneaux, grille également bien le Beefsteack, le Jambon, la Volaille, les Côtelettes, le Poisson et les Huîtres. Si l'acheteur n'en est pas satisfait, on lui rend son argent.

Le gril américain se vend chez
RICE BROS. & CO.,
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp et 265 de la rue des Magasins, Nlle-Orléans.
La maison RICE BROS. & Co. est la plus grande agence au Sud du célèbre fourneau "Charter Oak" de cuisine.
1avril—6m

LE CELEBRE
FOURNEAU DE CUISINE
—DE—
P. P. STEWART,
GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est présenté aujourd'hui au public avec UN GRIL MOBILE et un PORTE CENDRES, qui y ont été ajoutés. On a reconnu que sous le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpassait tous les autres. Le NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité des tuyaux et, quand on met le gril, la poussière ne peut pas s'échapper.

Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO., Seuls fabricants, à Troy, N. Y.
A vendre par
E. B. HOGAN
No 25 de la rue de Canal.
On en peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau.
17 févr

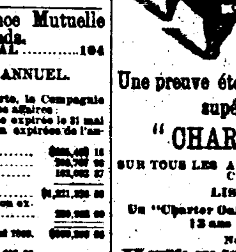

Une preuve éternelle de la grande supériorité du "CHARTER OAK"

SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.

LISEZ CECI:
Un "Charter Oak" qui a servi pendant 13 ans tous les jours.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de RICE BROS & CO., en 1856, le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. On s'en est servi chez moi tous les jours depuis cette époque—c'est-à-dire plus de treize ans. Je recommande avec plaisir le fourneau "CHARTER OAK" à toutes les personnes qui tiennent maison. C'est le meilleur qui ait été fait. Je suis sûre qu'aucun autre n'aurait autant duré.

MME L. F. FOSTER,
No 121 de la rue Washington, Nlle Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1869. Plus de 20,000 personnes ont été convaincues qu'aucun autre four ne saurait pu durer aussi longtemps et être aussi utile pendant treize ans.

LE CELEBRE FOURNEAU "CHARTER OAK"
—Est en vente chez—
OEMICHEN & POTHIER,
Importateurs et Marchands de Quincaillerie étrangères et américaine.
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée, et No 69, Vieille-Levée.
5 oct—1 an

BRILLIANT" DE BUCK.

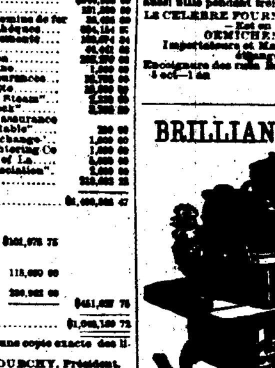

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.

PLUS DE 300,000

Sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis
Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No
49 ..... RUE DU CAMP 49
Et achetez un "BRILLIANT."
H. HALLER,
Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.
Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, de la ferblanterie et toute espèce d'articles de ménage.
27 sept—1 an

BANQUE DE L'ETAT de la LOUISIANE.

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1870.

LES directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane y ayant été autorisés par une majorité (en montant) des actionnaires, en vertu de l'acte de la Législature, qui amende et maintient en vigueur la Charte de la Banque — ont décidé d'augmenter le capital de la banque, qui ne doit pas excéder un million de piastres (1,000,000) y compris ses actions actuelles, savoir: $340,000.

Des livres de souscription sont maintenant ouverts aux bureaux de la banque, No 37 de la rue du Camp, pour 2,600 nouvelles actions — c'est-à-dire $260,000 — ce qui portera le capital de la banque à $600,000.

Les actionnaires actuels ont le droit, par préférence, de souscrire aux nouvelles actions en proportion de leurs actions, privilège qui sera considéré comme abandonné, à moins qu'il ne soit exercé avant le 30 juin prochain.

Conditions de la souscription — 15 pour cent comptant au moment de la souscription; 10 pour cent le 1er juillet 1870; 75 pour cent au versement que pourront plus tard fixer les directeurs, après trente jours d'avis donné aux souscripteurs. Aucun versement ne devra excéder 25 pour cent.

Par ordre des directeurs.
OSCAR BERCIER, caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane—Bureaux, No 37 de la rue du Camp—Nlle-Orléans, 4 mai 1870.

Les Directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane, y ayant été autorisés par une majorité (en montant) des actionnaires, en vertu de la section 2 de l'acte No 46 de la Législature de l'Etat, approuvé le 14 mars 1870, amendant et maintenant en vigueur la Charte de la Banque — ont, après estimation, déclaré que la valeur actuelle (au comptant) du capital de la banque est de dix-sept piastres par action. En vertu du dit acte, le capital actuel sera consolidé en actions de la valeur, au pair, de cent piastres, et les actionnaires sont requis de rendre à la banque les certificats d'actions dont ils sont porteurs, afin que de nouveaux certificats d'actions puissent être émis. Et à dater de ce jour, il ne sera fait de transfert sur les livres que pour les actions consolidées.

Toutes les fois que le montant d'anciennes actions possédées par un actionnaire, ne s'élèvera pas à la somme juste de cent piastres ou un multiple de la dite somme, le dit actionnaire pourra, à son gré, soit recevoir de la banque le prix des actions excédant cent piastres ou un multiple des dites cent piastres, au prix d'estimation au comptant, soit de payer la différence et recevoir une action payée en plein.

Par ordre des Directeurs.
OSCAR BERCIER, Caissier.

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITE
JAMES J. O'FALLON, Président.
H. M. BRITTON, Vice-Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
H. S. HEYER, Assistant-Secrétaire.
C. G. MCHATTON, Agent Général.
W. E. HARVEY, Archiviste.
DIRECTEURS:
James J. O'Fallon, James H. Lucas,
L. A. Hatch, T. A. Russell,
A. M. Britton, James Lupe,
A. B. Garrison, J. M. Harney,
A. M. Waterman.

Agence en Louisiane—No 33, Carondelet.
AU PREMIER.
OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:
C. H. MOUTON, Président.
B. T. MERRICK, Vice-Président.
S. B. SIMMES, Secrétaire et agent d'Etat.
MEDECINS-INSPECTEURS:
J. N. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.
DIRECTEURS EN LOUISIANE:
James Jackson, Octave Voorhies,
B. T. Merrick, F. H. Hatch,
Robert Hare, C. H. Mouton,
Thos. Fitzwilliam, L. A. Wiltz,
S. B. Simmes.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas forfaitées après un paiement annuel.
9avril—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1870 ..... $444,[illegible]
Savoir: Primes d'incendie ..... [illegible]
Primes de mer ..... 172,[illegible]
Primes de rivières ..... [illegible]
Primes non expirées, primes remboursées, ré-assurances et diminution sur primes ..... [illegible]
Montant net des primes ..... $[illegible]
Pertes par l'incendie ..... [illegible]
Pertes sur mer ..... [illegible]
Pertes sur les rivières ..... [illegible]
Taxes ..... [illegible]
Dépenses et profits et pertes ..... [illegible]
Intérêts du scrip non encore payé ..... [illegible]
Bénéfice net ..... [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit, estimé aux plus bas prix du marché, au comptant:
Placé en bonds de la ville et actions de banques et autres actions ..... [illegible]
... propriétés foncières ..... [illegible]
... scrip de compagnies d'assurance ..... [illegible]
Effets à recevoir ..... [illegible]
Effets à recevoir, sur hypothèque, sur garanties, etc ..... [illegible]
Primes en voie de recouvrement ..... [illegible]
En caisse, sur place et en Europe ..... [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 2 mars 1870.
P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs des dits certificats ... jours ayants-cause, à partir du lundi 9 mai prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1861 seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi, 9 mai prochain, date à partir de laquelle tout intérêt cessera.

Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer et il sera émis des certificats pour le dit dividende à dater du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:
Charles Briggs, A. Lacourt,
Ant. Carrière, Frank. Williams,
Geo. A. Fosdick, Thomas Byrne,
E. Brugier, John Pemberton,
Chas. Lafitte, Jno. S. Wallis,
P. Anderson, George Foster,
Alfred Kearny, Andrew Stewart,
A. Fortier, L. B. Pothier,
Geo. W. Dunbar, E. Pianpin,
E. F. Stockmeyer, Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson, H. P. Given,
Arch'd Montgomery, W. T. Black,
Henry J. Vose, Geo. G. Garner,
E. Marquese, Thos. H. Hunt,
Chas. Wishhar, Chs. Howald,
A. B. Montgomery, O. Carrière,
R. R. Howard.
24 mars—6m

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,

ORGANISEE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite.
Prise de Tiers d'Emprunt. — Aucun Billet n'est exigé.
DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT,
50 POUR CENT.
Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende reversible.

ETAT DES AFFAIRES.
Polices en vigueur ..... $[illegible]
Actif ..... 2,[illegible]
Revenu Annuel ..... 1,[illegible]
Pertes payées ..... [illegible]

OFFICIERS.
W. H. PECKHAM, Président,
W. T. HOOKER, Vice Président,
L. MCADAM, Actuaire et secrétaire.
DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.),
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
R. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co,
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.,
Julien H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty third Street,
Edward H. Wright, Newark, New Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.
JOSEPH MAGNER,
Agent Général pour la Louisiane et le Texas.
févr. rue Commune.

VINGTIEME ETAT ANNUEL
DES AFFAIRES DE
la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

NOUVELLE-ORLEANS, 19 MAI 1869.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1869:
Primes d'incendie dans l'année ..... $231,[illegible]
Primes de mer ..... [illegible]
Primes de rivières ..... 277,184 [illegible]
Total net des primes ..... [illegible]
Pertes par l'incendie, payées et évaluées ..... [illegible]
Pertes de mer, payées et évaluées ..... [illegible]
Pertes sur les rivières, payées et évaluées ..... 175,[illegible]
Taxes payées ..... [illegible]
Réassurance, escompte au lieu de scrip, intérêt et scrip de 1868, réduction d'actions de banques et autres actions, primes remboursées, dépenses générales, escompte en moins ..... [illegible]
Porté au fonds des dépenses casuelles ..... [illegible]
Bénéfice net ..... [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir ..... [illegible]
Prêts sur obligations et hypothèques ..... [illegible]
En caisse ..... [illegible]
Prêts sur actions payables sur demande et équivalent au comptant ..... 131,790 [illegible]
Propriétés foncières 79,000 00
Scrip d'autres compagnies ..... [illegible]
Obligations de la ville consolidées ..... [illegible]
Obligations de la ville ..... [illegible]
Actions de banques et autres actions, cout ..... [illegible]
Dû pour primes et en voie de recouvrement ..... [illegible]

La Compagnie a également des billets, actions et obligations suspendues $374,581 40
Montant de scrips forfaits ..... [illegible]
En moins, intérêts sur scrips ..... [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mai 1869.
A. SHELLY,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer 6 pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats de scrip non encore payés et de payer 50 pour cent, comptant, sur l'émission de 1860, aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont également déclaré un dividende-scrip de cinquante pour cent sur le montant net des primes pouvant participer, pour l'année expirée le 30 avril 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du premier lundi d'août prochain, sans la taxe du gouvernement.
THS. A. ADAMS, Président,
C. T. BUDDECKE, Vice-Président
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Thomas A. Adams, Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke, Samuel B. Newman,
P. H. Foley, J. J. Garrard,
A. G. Ober, A. Thomson,
P. Simms, John Phelps,
A. Elmer Bader, E. H. Summers.

Compagnie d'Assurance COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1870:
Incendie ..... $[illegible]
Marine ..... 72,[illegible]
Rivières ..... 124,[illegible] — $191,[illegible]
Moins les risques non échus ..... [illegible]
Montant net des primes ..... $173,[illegible]
Payé: Pertes par l'incendie ..... 17,[illegible]
Pertes sur mer ..... [illegible]
Pertes sur les rivières ..... 17,[illegible]
Réduction (rebate) ..... [illegible]
Réassurance ..... [illegible]
Primes remboursées ..... [illegible]
Taxes ..... [illegible]
Casuel ..... [illegible]
Loyer ..... [illegible]
Dépenses, salaires, timbres, etc ..... [illegible]
En moins—profits et pertes ..... [illegible]
En moins—Intérêt ..... [illegible]
Profits ..... $[illegible]

ACTIF.
Billets pour actions ..... $[illegible]
En moins, réduction de stock ..... [illegible]
Effets à recevoir, sur hypothèques et garanties ..... [illegible]
Meubles ..... [illegible]
Primes en voie de recouvrement. Net ..... [illegible]
En caisse ..... [illegible]

Nlle-Orléans, 21 mars 1870.
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
Assermenté et souscrit pardevant moi, notaire, aujourd'hui, 26 avril 1870.
EDWARD IVY, N. P.

Le 11 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de vingt piastres par action fût déclaré et porté au crédit des billets pour actions.
J. H. OGLESBY, Président,
JOHN T. HARDIE, Vice-Président,
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
19 avril—1m

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques de feu et de navigation fluviale et maritime,
AUX TAUX LES PLUS BAS.
LLOYD R. COLEMAN, Président. CHS. ENGSTFELD, Secrétaire.
—Directeurs—
MM. A. J. Aiken, MM. Geo. W. Logan, Jr.
J. A. Braselman, J. A. Lane,
Thos. R. Bodley, Robt. L. Moore,
J. Moss, Thos. Murray,
Wm. J. Britton, J. Myers,
J. D. Cobb, R. M. Noble,
W. W. Church, R. C. Oglesby,
... Eckford, A. P. Parsons,
Geo. Gerson, A. B. Bailey,
Chs. A. Green, J. Pinckney Smith,
F. C. Guillot, A. N. Sutton,
J. L. Hess, J. F. Todd,
S. L. James, A. Thompson,
A. B. James, J. S. Waterman,
Fred. Wing.
déc—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle-Orléans, No 61, rue du CAMP. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:
Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:
Sur les risques d'incendie ..... $120,[illegible]
Sur les risques de mer ..... [illegible]
Sur les risques des rivières ..... [illegible]
A ajouter — Risques non déterminés pour 1868 ..... [illegible]
A déduire — Risques non déterminés pour 1869 ..... $ 51,511 [illegible]
Primes remises ..... [illegible]
Gains nets sur les primes de 1869 ..... [illegible]
Pertes payées durant la même période avoir:
Sur les risques d'incendie ..... [illegible]
Sur les risques de mer ..... [illegible]
Sur les risques de rivière ..... [illegible]
Taxes ..... [illegible]
Dépenses générales ..... 41,[illegible]
Escompte sur primes ..... 22,[illegible]
Réassurance ..... [illegible]
Intérêt sur scrips ..... [illegible]
Profits et pertes ..... [illegible]
Moins le compte d'escompte et d'intérêt ..... [illegible]
Profit net ..... $113,019 [illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIME A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU COMPTANT, SAVOIR:
... Bons consolidés de la ville et bons de ville pour chemins de fer ..... [illegible]
... bons de l'Etat ..... [illegible]
Bons de la Grande Loge de la Louisiane 3,000 00
Bons des Odd Fellows' Hall Association 4,000 00
Bons du New Orleans Turners' Association ..... [illegible]
Actions Union Bank of Louisiana ..... [illegible]
Mechanics' & Traders' Bank ..... [illegible]
Louisiana State Bank ..... [illegible]
Canal and Banking Company ..... [illegible]
New Orleans Gas Light Co. ..... [illegible]
Merchants' Bank ..... [illegible]
Citizens' Bank ..... [illegible]
Crescent City Bank ..... [illegible]
Prêts sur garanties ..... [illegible]
Prêts sur hypothèques ..... [illegible]
Billets à recevoir ..... [illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurance ..... [illegible]
Valeurs hors de cours ..... [illegible]
Coupons d'Etat et de ville non collectés ..... [illegible]
Primes en voie de collection ..... [illegible]
Argent comptant ..... [illegible]

L'état ci dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.
A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits dûs, aussi TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scrips de l'année 1864, à partir du deuxième lundi de février 1870. Et il a de plus déclaré un dividende de Scrip de QUATRE VINGTS POUR CENT sur le gain net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:
John G. Gaines, E. J. Hart,
J. C. Ricks, Henry Renshaw,
R. Biscoe, Hugh Wilson,
I. N. Marks, W. F. Seymour,
Chas. Macready, Rich'd N. Venables,
Richard Flower, Thos. Sloo.
11 jan—6m

CYPRIEN DUFOUR, Agent &c. vs A. W. WALKER.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 2,544. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain ILET DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, connues sous le nom de "RAFFINERIE DE SUCRE DE LA LOUISIANE" et située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, mesurant cent soixante-treize pieds de face au Chemin Public, cent soixante-onze pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur derrière, quatre cent quatre-vingt et onze pieds cinq pouces de profondeur d'un côté et cinq cent quatre pieds cinq pouces et cinq lignes de l'autre, limitrophe à la propriété autrefois de E. J. Forstall.

Ensemble avec toutes les machines et installations y attachées, à l'exception de certaines machines et installations appartenant à la Raffinerie comme établie sur les lieux par le défendeur ainsi qu'il appert plus amplement de l'acte au rapport de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, en date du 2 mars 1866 passé entre le défendeur et propriétaire en vertu de Welsh au défendeur.

Quiconque parties des machines appartenant en propre à la Raffinerie ayant été saisies par les Etats-Unis, et ... réclamation de l'acquéreur de quiconque aura acheté la dite distillerie, ou des autorités des Etats-Unis.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets à échoir, garantis par hypothèque consentis par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, datés du 24 février 1866 ... payables ... dans une, deux et trois ans, ... l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
10 mai—19,19,27—4,11 juin.

NICOLAS CORNIBE vs SOPHRONIE ANGELINA PRENTISS, épouse d'ARTHUR F. ALFRED et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 1,261. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, des Magasins, Sixième et Septième, désignés par les numéros Dix et Onze, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 5 avril 1850, et déposé dans l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville.

Le Numéro Dix mesure vingt sept pieds de face à la rue du Camp, sur cent vingt cinq pieds de profondeur et face à la rue Sixième, dont il forme l'angle.

Le Numéro Onze mesure vingt huit pieds de face à la rue du Camp, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse la Dame Alfred, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Henry Ginder, suivant acte au rapport de Michael Hahn, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.
11 mai—11,20,28—juin 4.11

Roberson T. Torian vs Maurice Coll.

Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 1,541.

Williamson Smith vs le même.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 1,266.—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par les Honorables susdites Cours de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX TERRAINS situés à Hurtsville, ci-devant paroisse de Jefferson, en cet Etat, et désignés par les numéros Vingt-deux et Vingt-trois dans l'îlet numéro Neuf, borné par les rues de la Levée, Tchoupitoulas et Arabella, d'après un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du 17 mars 1837 et déposé en l'étude d'Edward Barnett, notaire public à la Nouvelle Orléans.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue de la Levée, sur cent deux pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Robertson T. Torian, suivant acte au rapport d'André Hero notaire public en cette ville, en date du 17 mars 1868.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11mai—11,20,28—juin 4.12

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

ALEX. GRILLE vs la Veuve F. X. GRILLE et als.
(Action en Partage.)

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 23,273.—En vertu de deux jugements rendus respectivement les 12 et 30 d'avril 1870, à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 4 de juin 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro cent trente quatre (134) dans l'îlet numéro sept (7) borné par les rues Ste Anne, du Maine, Rochebiave et Dorgenois, suivant plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, date du 17 d'avril 1852 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt neuf pieds neuf pouces sept lignes de face à la dite rue Ste Anne, sur une profondeur de cent trente deux pieds six pouces et deux lignes et demie sur la ligne latérale du côté de la rue Rochebiave et cent trente deux pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Dorgenois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la succession de feu François Grille, au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Sophie Coquet, suivant acte au rapport de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 12 juin 1852.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur aura à payer les taxes pour l'année 1870, ainsi que les timbres du Revenu du Trésor des E-U.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.
3 mai—3 12 21 28—4 juin

Martin Begué vs la veuve C. V. Duplessis.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1,277.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit de juin 1870 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, de l'Hôpital, Dauphine et du Quartier et composé de deux portions de terre, savoir: Une portion de terre ayant vingt trois pieds, trois pouces, une ligne de face à la rue Bourgogne, sur cinquante-trois pieds trois pouces et trois lignes de profondeur. Et une autre portion de terre, contiguë derrière à celle ci-dessus décrite et ayant cinq pieds dix pouces deux lignes de largeur sur quatre-vingt pieds onze pouces et trois lignes de profondeur. Le tout mesure américaine et conformément au plan dressé par A. Castaing, architecte, le 5 d'avril 1851 et déposé en l'étude de ... notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 mai—16,27, juin 4,11,18

INSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

104 CANAL STREET

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT
Premiums received during the year ending 31st May, 1869, including unearned premiums of the previous year:
On Fire Risks ..... $[illegible]
On Marine Risks ..... [illegible]
On River Risks ..... 182,[illegible]
Total Premiums ..... $1,[illegible]
Less Unearned Premiums ..... [illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1869 ..... [illegible]
Losses paid:
On Fire Risks ..... [illegible]
On Marine Risks ..... [illegible]
On River Risks ..... 79,[illegible]
Taxes ..... [illegible]
Reinsurance and Return Premiums ..... [illegible]
Profits and Loss and Expenses, less interest ..... 67,[illegible]
Profit ..... $[illegible]

The Company have the following assets:
Real Estate ..... $ 144,[illegible]
City Bonds ..... 137,[illegible]
Bank and Railroad stocks ..... [illegible]
Notes Secured by Mortgage ..... [illegible]
Notes Secured by Pledge ..... 108,[illegible]
Bills Receivable ..... [illegible]
Premiums in Course of Collection ..... [illegible]
State Bonds ..... [illegible]
Scrip of Mutual Insurance Companies ..... 12,[illegible]
Stock of Valette Dry Dock Company ..... 19,[illegible]
.. of Levee Steam Press ..... 3,[illegible]
.. of Marine Dry Dock and Shipyard Company ..... 3,[illegible]
.. of Louisiana Equitable Life Insurance Company 250 00
.. of Merchant's Exchange 1,600 00
.. of New Orleans Lightering Co. 1,600 00
Mortgage Bonds of Grand Lodge of Louisiana 3,000 00
Mortgage Bonds of Turners' Association 2,600 00
Cash on Hand ..... [illegible]
Total assets ..... $1,[illegible]
Less
Unclaimed Interest and Interest payable in July next on all outstanding scrips of the Company $101,975 75
Whole issue of Scrip of 1860 payable in July 115,000 00
Unearned Premiums 31st May, 1869 ..... [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn and subscribed before me, this 4th day of June, 1869.
S. MAGNER, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 4th day of June, 1869, it was resolved to declare a scrip dividend of FORTY PER CENT on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1869, for which certificates will be issued on and after the 1st day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next the whole issue of Scrip of 1860, and six per cent. interest on all outstanding scrip of the Company.

DIRECTORS.
P. Fourchy, David McCoard, L. F. Generes,
S. Z. Relf, D. A. Chaffraix, P. Maspero,
M. Puig, F. B. Wiltz, Jos. Hoy,
C. Lafitte, J. J. Fernan

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

No. 61 CAMP STREET,
NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:
Amount of Premiums for the year ending December 31, 1869, viz:
On Fire Risks ..... $125,[illegible]
On Marine Risks ..... [illegible]
On River Risks ..... 101,[illegible]
Add—Unterminated Risks for 1868 ..... [illegible]
Deduct—Unterminated Risks for 1869 ..... $51,511 [illegible]
Return Premiums ..... [illegible]
Net earned Premiums for 1869 ..... [illegible]
Losses paid during same period, viz:
On Fire Risks ..... [illegible]
On Marine Risks ..... 13,[illegible]
On River Risks ..... [illegible]
Taxes ..... [illegible]
General expenses ..... 41,[illegible]
Discounts on Premiums ..... 22,[illegible]
Reinsurance ..... [illegible]
Interest on scrips ..... [illegible]
Profit and Loss ..... [illegible]
Less Discount and Interest account ..... [illegible]
Net profit ..... $113,019 [illegible]

The Company have the following Assets, ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz:
Consolidated and Railroad City Bonds ..... [illegible]
State Bonds ..... [illegible]
Bonds of the Grand Lodge of Louisiana 3,000 00
Bonds of the Odd Fellows' Hall Association 4,000 00
Bonds of the New Orleans Turners' Association ..... [illegible]
Shares Union Bank of Louisiana ..... [illegible]
Mechanics and Traders Bank ..... [illegible]
Louisiana State Bank ..... [illegible]
Canal and Banking Company ..... [illegible]
New Orleans Gas Light Co. ..... [illegible]
Merchants' Bank ..... [illegible]
Citizens Bank ..... [illegible]
Crescent City Bank ..... [illegible]
Loans on Pledge ..... [illegible]
Loans on Mortgages ..... [illegible]
Bills receivable ..... [illegible]
Scrip of other Insurance Companies ..... [illegible]
Uncurrent funds ..... [illegible]
State and City Coupons not collected ..... [illegible]
Premiums in course of collection ..... [illegible]
Cash on hand ..... [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS SLOO, President
THOS ANDERSON, Secretary.
STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.
A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT interest on the outstanding Certificates of Profits, also THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT on the balance of the scrip of the year 1864, on and after the second Monday of February 1870. And they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which certificates will be issued on and after the 21st day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870.
Jno. G. Gaines, E. J. Hart,
J. C. Ricks, Henry Renshaw,
R. Biscoe, Hugh Wilson,
I. N. Marks, W. F. Seymour,
Chas. Macready, Richard N. Venables,
Richard Flower, Thos. Sloo.

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT
OF THE
Crescent Mutual Insurance Co.

New Orleans, May 19, 1869.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th day of April 1869:
Fire Premiums for the year ..... $231,[illegible]
Marine ..... [illegible]
River ..... 277,184 [illegible]
Total net earned premiums ..... [illegible]
Fire losses paid and estimated ..... [illegible]
Marine losses paid and estimated ..... [illegible]
River losses paid and estimated ..... 175,[illegible]
Paid taxes ..... [illegible]
Reinsurance, discount in lieu of scrip, interest on scrip of 1868, reduction on bank and other stock, return premiums, general expenses, less discount ..... 180,[illegible]
Carried to contingent fund ..... [illegible]
Leaving net profits ..... $[illegible]

The Company have the following assets:
Bills Receivable ..... [illegible]
Loans on Bonds and Mortgage ..... [illegible]
Cash on hand ..... [illegible]
Loans on Pledge of Stocks, on call, equal to cash ..... 131,790 [illegible]
Real Estate 79,000 00
Scrip of other Companies ..... [illegible]
Consolidated City Bonds ..... [illegible]
City Bonds ..... [illegible]
Bank and other Stocks, cost ..... [illegible]
Due for premiums in course of collection ..... [illegible]

The Company have also suspended, notes, stock and bonds $374,581 40
Forfeited scrip amount ..... [illegible]
Less interest on scrip ..... [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of May, 1869.
A. SHELLY, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved to pay interest at Six Per Cent in cash on all its outstanding Certificates of Scrip, and also to pay Fifty Per Cent. in cash of the issue of 1860, to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next.

They have also declared a Scrip Dividend of Fifty Per Cent. on the earned premiums entitled to participate for the year ending April 30, 1869, for which Certificates will be issued on and after the First Monday in August next, free of Government tax.

THOS. A. ADAMS, President,
C. T. BUDDECKE, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES:
Thos. A. Adams, Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke, Samuel B. Newman,
P. H. Foley, J. J. Garrard,
A. G. Ober, A. Thomson,
P. Simms, John Phelps,
A. Elmer Bader, E. H. Summers.

WM. A. FREERET vs la Dame LEVI S. PARMLY (Eliza C. Homer), veuve de Levi S. Parmly,) S. TOBY, JR., son agent et procureur fondé.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 2,791.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt huit mai 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chesnut, du Colysée et Quatrième et l'Avenue Washington, et formant la plus grande portion de quatre terrains désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre, suivant plan dressé par Pilie et De Pouilly, architectes, daté du 9 d'avril 1861 et déposé en l'étude de George W. Christy, notaire public en cette ville. Le No 1 a ...

Ladite portion de terre, composée de portions des dits quatre terrains susdits, mesure cent vingt-huit pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de ... façade sur la rue Chesnut, entre lignes parallèles, de cent trente pieds et un pouce.

Ensemble, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite du demandeur, suivant acte au rapport du dit notaire Christy, en date du 26 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 avril—26—4,12,20,28 mai

HENRIETTE BODIN vs MARY F. CARTER.

SEPTIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 2,382.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de juin 1870, à 4 1/2 heures P. M., à mon encan, No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un Piano Pleyel, No 28,855.
Aussi, un petit lot d'installations pour le gaz.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26mai—28,29,31—juin4,5

KOSKOO!

The Great Reputation

Which Koskoo has attained in all parts of the country

As a Great and Good Medicine,

And the Large Number of Testimonials

which are constantly being received from Physicians, and persons who have BEEN CURED by its use, is CONCLUSIVE PROOF of its REMARKABLE VALUE.

As a Blood Purifier.

IT HAS NO EQUAL,

BEING POSITIVELY

The Most Powerful Vegetable Alterative ye Discovered.

DISEASES OF THE BLOOD.

"The life of the flesh is in the Blood," is a Scriptural maxim that science proves to be true. The people talk of bad blood, as the cause of many diseases, and like many popular opinions this of bad blood is founded in truth.

The symptoms of bad blood are usually quite plain—bad digestion—causes imperfect nutrition and consequently the circulation is feeble, the soft tissues loose their tone and elasticity, and the tongue becomes pale, broad, and frequently covered with a pasty, white coat. This condition soon shows itself in roughness of the skin, then in ERUPTIVE and ULCERATIVE diseases, and when long continued, results in serious lesions of the Brain, Liver, Lungs, or urinary apparatus. Much, very much, suffering is caused by impure blood. It is estimated by some that one-fifth of the human family are affected with scrofula in some form.

When the Blood is pure, you are not so liable to any disease. Many impurities of the Blood arise from impure diseases of large cities. Eradicate every impurity from the fountain of life and good spirits, fair skin and vital strength will return to you.

KOSKOO!

AS A

LIVER INVIGORATOR!

STANDS UNRIVALLED.

Being the only KNOWN Medicine that EFFICIENTLY stimulates and CORRECTS the *hepatic secretions* and functional DERANGEMENTS of the LIVER, WITHOUT DEBILITATING the system. While it acts *freely* upon the Liver *instead of copious purging it gradually changes the discharges to a perfectly natural state*.

SYMPTOMS OF LIVER COMPLAINT AND OF SOME OF THOSE DISEASES PRODUCED BY IT

A sallow or yellow color of the skin, or yellowish brown spots on the face and other parts of the body, dulness and drowsiness, sometimes headache, bitter or bad taste in the mouth, internal heat, in many cases a dry, teasing cough, unsteady appetite, sometimes sour stomach, with a raising of the food, a bloated or full feeling about the stomach and sides, aggravating pains in the sides, back, or breast, and about the shoulders, constipation of the bowels, piles, flatulence, coldness of the extremities, &c.

KOSKOO!

Is a remedy of *Wonderfull Efficacy* in the cure of disease of the *Kidneys* and *Bladder*. *In these Affections it is as near a specific as any remedy can be.* It does it work *kindly, silently* and *sure*. The *Relief* which it affords is both *certain* and *perceptible*.

DISEASES OF THE KIDNEYS AND BLADDER

Persons unacquainted with the structure and functions of the Kidneys cannot estimate the *importance of their healthy action*.

Regular and sufficient action of the Kidneys is as important, nay, even more so, than regularity of the bowels. The Kidneys remove from the Blood those effete matters which, if permitted to remain, would speedily destroy life. A total suspension of the urinary discharges will occasion death from thirty six to forty eight hours.

When the Urine is voided in small quantities at the time, or when there is a disposition to Urinate more frequently than natural, or when the Urine is high colored or scalding with weakness in the small of the back, it should not be trifled with or delayed but Koskoo should be taken at once to remedy the difficulty, before a lesion of the organs takes place. Most of the diseases of the Bladder originate, from those of the Kidneys, the Urine being imperfectly secreted in the Kidneys proves irritating to the Bladder and Urinary passages. When we recollect that medicine never reaches the Kidneys except through the general circulation of the Blood, we see how necessary it is to keep the Fountain of Life Pure.

KOSKOO!

Meets with GREAT SUCCESS in the CURE of

Diseases of the Nervous System.

Almost nine tenths of our people suffer from nervous exhaustion, and are, therefore, liable to its concomitant evils of mental depression, confused ideas, softening of the brain, insanity and complete breaking down of the general health. Thousands are suffering to-day with broken down nervous systems, and, unfortunately, tobacco, alcohol, late hours, over work (mental and physical), are causing diseases of the nervous system to increase at a f... al ratio.

The symptoms to which disease of the nervous system give rise, may be stated as follows: A dull, heavy feeling in the head, sometimes more or less severe pain or headache. Periodical Headache, Dizziness, Noises or Ringing in the Head; Confusion of Ideas, Temporary Loss of Memory, Dejection of Spirits, Starting during Sleep, Bad Dreams, Hesitation in Answering Questions; Dullness of Hearing, Twitching of the Face and Arms, etc., which, if not promptly treated, lead to Paralysis, Delirium Insanity, Impotency Appoplexy, etc., etc.

KOSKOO

Is NOT a *secret* quack rem... FORMULA around each bottle. Recommended by the best Physicians, eminent Divines, Editors, Druggists, Merchants, etc.

THE BEST AND

Most Popular Medicine in Use!

PREPARED ONLY BY

J. J. LAWRENCE, M. D.,

ORGANIC CHEMIST,

Laboratory and Office, No. 6 Main Street,

NORFOLK, VA.

Price—ONE DOLLAR per Bottle.

FOR SALE BY DRUGGISTS EVERYWHERE.
mh21 6m

NEW ORLEANS DAILY BEE,

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
Office—No. 73 Chartres Street.
NEW ORLEANS, MAY 26.

RATES OF ADVERTISING:

Squares.	1 month net.	2 mos. net.	3 mos. net.	6 mos. net.	12 mos. net.
One	$12	$ 22	$30	$ 50	$ 75
Two	22	38	50	80	125
Three	30	52	70	110	175
Four	38	67	90	140	225
Five	45	80	105	170	270
Six	54	90	120	200	325
Seven	60	100	135	230	360
Eight	65	110	150	260	400
Nine	70	120	160	280	440
Ten	75	125	170	300	480
Eleven	80	135	180	320	520
Twelve	85	145	190	340	560
Thirteen	90	155	210	380	600
Fourteen	95	165	220	410	640
Fifteen	100	175	240	450	700
Thirty	175	300	400	750	1200

THE SEMI-WEEKLY BEE
Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING:

Squares	1 month	2 mos	3 mos	6 mos	12 mos
One	$5	[illegible]	[illegible]	$20	$30
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	32	50
Three	12	[illegible]	26	44	70
Four	15	[illegible]	[illegible]	56	80
Five	19	[illegible]	[illegible]	68	110
Ten	30	[illegible]	[illegible]	100	160
Fifteen	40	[illegible]	[illegible]	150	240
Thirty	70	130	[illegible]	[illegible]	360

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, THURSDAY, May 26, 1870.

CLEARED YESTERDAY
Steamship Lodona, Hovey for Havana, ... G. A. Fosdick & co.
Steamer J. H. ... for Louisville and ...
Steamer Glasgow, Robinson, for Louisville and ... Master.
Schr Eugenia, Ferrer, for Brazos Santiago, Goldenlow & Kelly.

ARRIVED YESTERDAY.
[illegible]

ARRIVALS AT NEW BASIN.
[illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN.
[illegible]

—STEAMBOATS—
[illegible]

TOWBOAT REGISTER.
[illegible]

BELOW COMING UP
Brig Essex, Newcomb, 30 days from Bristol, Eng. to master.

EXPORTS.
HAVANA—Per steamship Lodona 1847 railroad cross ties, ... flour 150 bales hay 170 empty hhds and sundries.
LOUISVILLE AND CINCINNATI—Per steamer ...
LOUISVILLE AND CINCINNATI—Per steamer Glasgow ...
BRAZOS SANTIAGO—Per schr Eugenia—60,000 feet lumber.

IMPORTS.
HAVANA, KEY WEST AND FLORIDA PORTS—Per steamship Havana, from Havana ...
[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.
[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.
May 25—11 bales cotton J W Burbridge & co ...
[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.
[illegible]

DOOLEY'S BAKING POWDER

This Yeast Powder is convenient, economical and wholesome. Try it if you wish to prove its superiority not only over other yeast or powders, but to the common methods of raising dough for making light, sweet and nutritious Biscuit, Rolls, Corn Bread, Buckwheat and other griddle cakes, and Cakes and Pastry of every variety. Put up in tins, net weight, as represented.
For sale by grocers throughout the United States.
Manufactured by DOOLEY & BROTHER, Proprietors, 69 New street, New York.
ap26 1y eod

LIST OF VESSELS

MAY 26, 1870.
Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.
Steamship Cortes, Nelson ..... sailed May 21
Steamship Rapidan, Whitehurst ..... sld May 21
Steamship Gen Meade, Sampson ..... sld May 21
Ship Young Eagle, Perkins ..... cld May 17
Bark J. Godfrey, Sears ..... sailed May 4
Bark Horace, Lee ..... sld April 16

BOSTON.
Ship Golden Rule, Hall ..... sld May 3

BALTIMORE.
Steamship Liberty, Reed ..... sailed May 14

LIVERPOOL.
Ship Alaska, Higgins ..... sld April 11
Ship Fresh Breeze, McDougall ..... sld May 3
Ship Countess of Fife, Davidson ..... sld April 23
Ship China, Weeks ..... sld April 21
Ship Antoinette, Rosseau ..... sld May 5
Ship John Geddie, McDougall ..... sld May 3
Ship Francis Cowell, Moriarty ..... sld May 3
Bark Volant, Castner ..... sld April 19
Bark Iron Age, Crabtree ..... sld April 14
Bark Bridgeport, Morgan ..... sld May 4

NEWPORT WALES.
Ship Marcia C Day, Chase ..... cld April 22
Ship Sorrento, Wilson ..... cld April 24
Ship Merchant, Sprague ..... cld April 20

CARDIFF.
Ship Persia, Doane ..... sld May 4
Ship Nonantum, Lord ..... sld Mar 28

BREMEN.
Ship Uhland, Holges ..... sld April 30

HAVRE.
Bark Halcyon, Work ..... sld April 16

MARSEILLES.
Bark Guillaume Tell, Rubespierre ..... sld April 26

BARCELONA.
Brig Francisco, Villa ..... sld March 25
Brig Urania, Maristany ..... sld March 23

GENOA.
Bark Clytie, Dow ..... sld March 31

HONG KONG.
Ship Merle Blanc, Leydt ..... sld Mar 27
Ship Auguste, Congres ..... sld Mar 6
Bark Ville de St Lou, Dubecs ..... sld Feb 10

MADEIRA.
Ship Corea, Cochrane ..... sld Mar 12

MAJORCA.
Bark Columbia, Ferrer ..... sld March 30

PALERMO.
Brig Mariette, Viviana ..... sld April 9

H. W. ALLEN MONUMENTAL ASSOCIATION

Officers:
COL. F. HUNTER, President.
CAPT. A. W. BOSLEY, Vice President.
COL. JNO. M. SANDIDGE, Treasurer.
CAPT. W. J. HODGSON, Recording Secretary.
F. W. HALSEY, Corresponding Secretary.

Address of the Central Executive Committee to the Public.

The undersigned composing the Central Executive Committee of the above association located in New Orleans, announce to the people of Louisiana, and the public generally that they are pushing forward the work of raising a sufficient fund to erect a Memorial Monument to HENRY W. ALLEN.

Our purpose to build the Monument in New Orleans, where his remains now lie.

In our scheme we believe that we are simply affording the people of Louisiana an opportunity to express their feelings through us.

We desire to perpetuate the memory of one whom the people admired and loved for his exalted virtues, and to erect a Monument which, as it stands for ages, will be a memento to future generations of him who was great as he was good, who always considered the poor and used his power to alleviate their sufferings that it may be a lesson to those who come after him to imitate his virtues.

Our plan for carrying on the work is as follows. It is estimated that the Monument will cost from $25,000 to $30,000. In order to raise this sum, we have placed subscription lists in the hands of many reliable persons in this city. We have also adopted the plan of establishing a branch organization in every parish in the State, with auxiliary committees, who are to solicit subscriptions and forward the same through safe conveyances to our Treasurer, in this city.

The Treasurer, Col. John M. Sandidge in addition to his well known high character, is under a heavy bond. The funds are to be deposited by him in a good Bank, to be drawn only upon the order of the Executive Committee, endorsed by the President. The subscription to the monumental fund is limited to $1 for each subscriber. The object of this limit is that every man, woman and child who desires, may subscribe to the noble work.

We desire that if the structure should cost $30,000 it will be the work of fifty thousand persons that every dollar expended on the lofty pile may represent a subscriber. That other generations may point to it and say, That memorial is the tribute of fifty thousand persons to a great and good man. The names of all who subscribe will be preserved, and when a sufficient fund is raised for erecting the monument they will be transcribed on a parchment scroll that scroll to be deposited in the corner stone of the monument, to remain there forever a sacred memento.

As the magnitude of our scheme, and its popularity, will likely invite impostors, we have taken the precaution to prepare a list of those who are authorized, in this city, to receive subscriptions which we will soon publish, and we warn the public against paying to any other persons in this city, unless they have a written authorization from this committee or one of the above named officers of the Association.

Ladies of Louisiana, we invoke your special aid in this noble work. The brave man to whom we wish to pay this lasting tribute was ever your greatest champion. His lion heart, undaunted before an enemy, always yielded to the softer influence of your gentle sex. With your assistance our work will be easy and our object soon attained.

J. S. COPES,
W. S. PIKE,
HARRY T. HAYS,
ALF H. ISAACSON,
JAS. H. WINGFIELD,
Executive Committee.
F. W. HALSEY, Corresponding Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:
Premiums during the year ending 31st December, 1869:
On Fire Risks ..... [illegible]
On Marine Risks ..... [illegible]
On River Risks ..... [illegible]
Total premiums ..... [illegible]
Less premiums earned ..... [illegible]
Less return premiums ..... [illegible]
Net earned premiums ..... [illegible]
Less losses on fire ..... [illegible]
Less losses on marine ..... [illegible]
Less losses on river ..... [illegible]
Taxes and licenses ..... [illegible]
Reinsurance ..... [illegible]
Salaries, expenses, profit and loss ..... [illegible]
Interest account ..... 6,376 [illegible]
Interest on outstanding scrips ..... 29,574 [illegible]
Profit ..... [illegible]

The Company have the following assets:
Real estate ..... [illegible]
Bills receivable for premiums ..... [illegible]
Bills secured by first mortgage and pledges ..... [illegible]
Premiums in course of collection ..... [illegible]
Cash on hand ..... [illegible]

BONDS AND STOCKS.
City Consolidated and Railroad Bonds ..... [illegible]
N. O. Gas Light Co. stock ..... [illegible]
City R. R. Company stock ..... [illegible]
Merchants Bank stock ..... [illegible]
Valette Dry Dock Co. stock ..... [illegible]
Opera House stock ..... [illegible]
New Orleans and White River Packet Co. ..... [illegible]
Scrips of Mutual Insur. Cos. ..... [illegible]
Merchants Exchange Company ..... [illegible]
New Orleans Lightering and Wrecking Company ..... [illegible]
Cost price ..... $[illegible]
DEDUCT.
Merchants' Exchange stock $1,000 00
N. O. Lightering and Wrecking Company 500 00
Depreciation on the above Bonds, Stocks and Scrips ..... [illegible]
Cash market value of assets ..... $[illegible]

LIABILITIES.
Scrips for the year 1860 ..... [illegible]
Scrips for the year 1861 ..... [illegible]
Scrips for the year 1862 ..... [illegible]
Scrips for the year 1863 ..... [illegible]
Scrips for the year 1864 ..... [illegible]
Scrips for the year 1865 ..... [illegible]
Scrips for the year 1866 ..... [illegible]
Scrips for the year 1867 ..... [illegible]
Scrips for the year 1868 ..... [illegible]
Scrips for the year 1869 ..... [illegible]
Unreclaimed interest on scrips ..... [illegible]
Interest on outstanding scrips ..... 29,574 [illegible]
Reserved for unearned prem's ..... [illegible]
Reserved for doubtful claims ..... [illegible]
Contingent fund over and above liabilities 5,000 00

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 14th day of January, 1870.
W. J. CASTELL, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 13th day of January 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of fifty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, 1869, for which certificates will be issued on and after the 2d Monday in March next.

It was also resolved to pay six per cent interest on all outstanding certificates of scrip, and sixty per cent. in cash, of the issue of 1860 to the legal holders thereof, on and after the 2d Monday of March next.

DIRECTORS.
Geo. Urquhart, Ml. Payre,
A. Rochereau, W. T. Williams,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. B. Blanchard, E. Miltenberger,
W. Steven, W. B. Schmidt,
A. Duñiba, J. Tuyes.

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic water proof composition. This, when coated with the Asbestos Roof coating, form a strong elastic covering with a smooth surface of stone which is proof against burning cinders or coals. It is adapted to all climates and is the only composition roofing which will withstand the heat of the tropics. It is used for all kinds of roofing, including Cars and Steamboats, and Factories where the roof is liable to damage from acids.

It is insured by Insurance Companies at same rate as tin roof.

H. W. John's Lake Superior Iron Ore Paint—The best and most durable Fire Proof Paint in the world. It is adapted to Metal and Wood work of all kinds, and is fully equal to Red Lead for steam Pipes and Boilers.

EABLE & DALTON, Agents for Louisiana, 115 Poydras street.

The celebrated Time Cooking Stove can be found in the above store.

NEW DISCOVERY.

J. F. BERNARD—TONI STHENIQUE, ANTI-DYSPEPTIC.

The several observations made by the best physicians of the Faculté de Paris have proved that the sicknesses arising from impoverishment of the blood, nervous exhaustion, viz. Anemia, Chlorosis, Sympathiques, Phthisie, Diabetes, Albuminurie, Scorbut, etc., are radically cured with the ELIXIR J. F. BERNARD.

General Depot—A. BERNARD, 81 Cedar st., and store.

For sale by all respectable druggists.

J. Bontemps,

DYER AND SCOURER.
168 ..... Poydras street 168
Between Carondelet and Baronne street, formerly in Bourbon street, New Orleans.
mch18 1y d&w